

PROJET D'AFP DE PIOGGIULA

Un projet soutenu par :



Délibérations

&

Avis

COMMUNE DE PIOGGIULA

Village - Mairie

20 259 PIOGGIOLA

Tél. 04.95.61.90.07

Courriel : mairiepioggiola@orange.fr

Mairie de Pioggiola

20259 PIOGGIOLA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002356-20241220-143-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2024

**EXTRAIT N° 143-35 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

Séance du 20 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la
Convocation :
17 décembre 2024

Objet de la
délibération :
**Autorisation de
création de
l'Association
Foncière Pastorale de
Pioggiola**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Antone Casanova, Maire de la Commune. Le Maire procède à l'appel, le quorum ayant été atteint, il procède à l'ouverture de la séance.

Présents : Mme Bœuf Muriel, M Canioni Gaël, M Carboni Jean, M Casanova Antone, Mme Giacometti Bernadette, Mme Luigi Monique

Absents : Mme Gaschet Garance

Secrétaire de séance : M Canioni Gaël

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient :

- D'autoriser la création d'une Association Foncière Pastorale sur son territoire selon le projet définitif tel que présenté ce jour,
- D'inclure les parcelles cadastrales, propriétés communales ci-dessous désignées dans le projet de périmètre de l'AFP qui sera soumis à enquête publique,
- De poursuivre les démarches administratives auprès de la Préfecture et des services de la DDTM afin d'achever la procédure de création de l'AFP de Pioggiola.

- Vu la loi du 03 janvier 1972 portant création des Associations Foncières Pastorales,
- Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux "associations syndicales de propriétaires" dont font partie les AFP,
- Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632,
- Vu la délibération n° 71-14 en date du 09/04/2022 de la commune de Pioggiola décidant d'entreprendre une démarche de création d'Association Foncière Autorisée sur son territoire,

et

- Considérant l'engagement pris par la commune de Pioggiola dans la charte du Parcu di a Corsica en faveur de l'agriculture et du pastoralisme,
- Considérant que l'AFP est une association de propriétaires fonciers s'engageant pour la gestion et l'entretien des espaces et le maintien du pastoralisme et de l'agriculture,
- Considérant la volonté des propriétaires de se regrouper pour entreprendre des actions collectives de mise en valeur de leurs terres,
- Considérant que l'AFP offrira aux agriculteurs actuels et futurs un espace de bonnes relations avec les propriétaires et des facilités pour exploiter leurs terres,

Le Maire,



M. Antone CASANOVA
(Signature et Cachet)

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver les propositions de Monsieur le Maire,
- De valider le projet définitif tel que présenté ce jour,
- De charger le Maire d'effectuer les démarches correspondantes,
- D'autoriser le Maire à voter lors de l'Assemblée Générale Constitutive

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et ans ci-dessus

et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme au registre des délibérations

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 30/12/2024 et de son affichage le 30/12/2024.

Liste des parcelles communales incluses dans le périmètre de l'AFP

147 parcelles pour une superficie totale de 197,2918 hectares

NUMERO	SECTION	CONTENANCE	LIEU-DIT
1	0A	157543	NEGRURA
2	0A	7689	NEGRURA
3	0A	27192	UGHIOLI
4	0A	55779	UGHIOLI
20	0A	6880	AGNATA A SPIANTA GIUMENTA
29	0A	1275	ANGHIATE DI SOLAJO
30	0A	539	ANGHIATE DI SOLAJO
31	0A	14367	ANGHIATE DI SOLAJO
59	0A	17093	PIEDI ALLE CORRIE
60	0A	25004	PIEDI ALLE CORRIE
61	0A	8830	UGHIOLI
68	0A	1375	PIANACCIO
123	0A	575	GIACOPA
124	0A	501	GIACOPA
125	0A	631	GIACOPA
174	0A	71	PONTE ALL AVAROZIA
175	0A	650	PONTE ALL AVAROZIA
176	0A	3730	PONTE ALL AVAROZIA
179	0A	650	PONTE ALL AVAROZIA
211	0A	1084	CANOCA
212	0A	736	CANOCA
213	0A	2208	CANOCA
214	0A	684	CANOCA
247	0A	1848	TRE CANALI
248	0A	5424	TRE CANALI
254	0A	30359	CIMELLA
262	0A	332200	NEGRURA
8	0B	36	CONCA
12	0B	197	CONCA
53	0B	126	FONTANA A CARCHISALTI
54	0B	90	FONTANA A CARCHISALTI
115	0B	8	FRAGGOLA
145	0B	440	PIOGGIOLA
159	0B	77	FONTANA A PIOGGIOLA
168	0B	210	BORNOLACCE
258	0B	174	TOMBOLACCE
283	0B	95	CONCA
309	0B	177	SORBO
327	0B	898	AVAROZIA
328	0B	336	AVAROZIA
344	0B	374	AVAROZIA
391	0B	1790	VALLE A SANTO
392	0B	3300	VALLE A SANTO
499	0B	300	CROCE D OVO
501	0B	8451	CROCE D OVO
565	0B	405	PARDINE
590	0B	108	PARDINE
744	0B	600	VALLE A SANTO
745	0B	4168	VALLE A SANTO
751	0B	3978	CROCE D OVO
764	0B	65	VIGNALE



NUMERO	SECTION	CONTENANCE	LIEU-DIT
771	0B	2073	CROCE D OVO
772	0B	100	CROCE D OVO
5	0C	181	VALLE AL SANTO
8	0C	2971	SANTA MARIA
9	0C	559	SANTA MARIA
10	0C	1499	SANTA MARIA
47	0C	2555	COMUNI
50	0C	1630	PIETRA PERTUSA
51	0C	540	COMUNI
52	0C	890	COMUNI
54	0C	12741	COMUNI
55	0C	5718	COMUNI
56	0C	11100	COMUNI
74	0C	17	ALZELLI
75	0C	555	ALZELLI
78	0C	2959	RUGHIA TOJO
79	0C	1930	RUGHIA TOJO
107	0C	910	NOCELLE
112	0C	34	NOCELLE
113	0C	1148	PENTA GROSSA
119	0C	108	PENTA GROSSA
122	0C	212	PENTA GROSSA
123	0C	138	PENTA GROSSA
127	0C	642	PENTA GROSSA
177	0C	1923	PIETRA PERTUSA
212	0C	525	PORCILI
242	0C	136	FRONDA A QUARCI
243	0C	182	FRONDA A QUARCI
250	0C	355	TASSI
260	0C	190	AJA STORO
264	0C	166	CONCA
324	0C	1600	VALLE AL SANTO
347	0C	1075	BASTONACCE
353	0C	480	CANAPAJO
372	0C	323	NOCE
373	0C	172	NOCE
17	0D	13772	TASSI
19	0D	13740	BOCCA AI TASSI
20	0D	6960	TASSI
21	0D	233800	TASSI
22	0D	1140	TASSI
23	0D	2560	TASSI
24	0D	1132	TASSI
27	0D	41592	TASSI
34	0D	158816	OMBRIA A SAN PARTEO
35	0D	41256	MONACO
36	0D	57440	OMBRIA A SAN PARTEO
37	0D	277740	OMBRIA A SAN PARTEO
38	0D	121680	OMBRIA A SAN PARTEO
41	0D	568	BALLATOJO
43	0D	19472	BALLATOJO
44	0D	42752	CASACROCCHIO
45	0D	24620	CASACROCCHIO
125	0D	15910	PERINACCIO
126	0D	15120	PERINACCIO
127	0D	1587	PERINACCIO
171	0D	400	MOCALE SOPRANO



NUMERO	SECTION	CONTENANCE	LIEU-DIT
178	0D	66	SORBO
181	0D	922	SORBO
282	0D	2291	CHIASO A DEBBIONE
284	0D	90	CHIASO A DEBBIONE
285	0D	165	CHIASO A DEBBIONE
307	0D	289	CIOCCI
326	0D	389	PANTANO
327	0D	143	PANTANO
329	0D	975	CHIOSO A CONCOLASCA
330	0D	762	CHIOSO A CONCOLASCA
354	0D	287	CANALE ALLA PIETRA
355	0D	205	CANALE ALLA PIETRA
356	0D	548	CANALE ALLA PIETRA
361	0D	270	VADO AI CORBIONI
364	0D	280	AGNATA AI CORBIONI
375	0D	10060	BUSCARELLA
383	0D	455	CONTR UNO
404	0D	200	ORTI AL CANALE
408	0D	595	VALDO
409	0D	3395	VALDO
410	0D	3980	VALDO
411	0D	935	PIEDI TROPPATO
412	0D	992	PIEDI TROPPATO
413	0D	948	PIEDI TROPPATO
414	0D	9608	PIEDI TROPPATO
415	0D	5508	PIEDI TROPPATO
416	0D	4020	VALDO
417	0D	11830	ALBARELLO
419	0D	14592	PIEDI TROPPATO
421	0D	735	ALBARELLO
424	0D	918	CANALI
425	0D	1237	CANALI
428	0D	617	ALBARELLO
429	0D	398	ALBARELLO
432	0D	764	PIEDI TROPPATO
437	0D	2588	PAGLIAJE
438	0D	1820	PAGLIAJE
458	0D	3759	BUSCARELLA
374	0B	3568	VIGNALE





MAIRIE DE PIOGGIOLA

Tél: 04.95.61.90.07

mairiepioggiola@orange.fr

22 stradone di u paese

Paisolu di e Burnulacce

20259 PIOGGIOLA

**Office National des Forêts
A l'attention de Claire VESCOVALI
Unité Territoriale Vivario – Corte
Bureau Vivario
Route Muracciole
20 219 VIVARIO**

Pioggiola, le 07 janvier 2025

Objet : Demande d'avis sur le projet de création d'une Association Foncière Pastorale sur la commune de Pioggiola

Madame,

La commune de Pioggiola a pour objectif le développement durable de son territoire et suit pour cela plusieurs lignes directives comme la mise en valeur et la protection du paysage et du cadre de vie, la protection des biens et des personnes contre les risques naturels (incendie, éboulement, inondation) ainsi que le développement de son agriculture.

C'est pourquoi, elle a répondu à un appel à projet de l'ODARC afin d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un outil de gestion concertée du territoire naturel et agricole : une Association Foncière Pastorale Autorisée (AFP).

Un groupe de travail composé de propriétaires de Pioggiola a étudié les potentialités des terrains et les contours d'un périmètre de cette AFP depuis le mois de février 2024. Ils ont arrêté un projet que notre Conseil Municipal soutient également.

Des terrains communaux soumis au régime forestier étant inclus dans ce projet de périmètre, nous souhaitons solliciter votre avis sur ce projet. Nous vous serions reconnaissant de nous transmettre cet avis d'ici un délai d'un mois.

Le dossier est téléchargeable sur le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1Pd2h_DlBAVEw3d9iPGq_klfs3Nq83kdt?usp=sharing

Recevez, Madame, nos meilleures salutations.

Antone Casanova
Maire de Pioggiola



RE: Demande d'Avis sur projet de constitution d'une AFP sur la commune de Pioggiola

Expéditeur : VESCOVALI Claire (claire.vescovali@onf.fr)

À : mairiepioggiola@orange.fr

Cc : philippe.valentini@odarc.fr; stephane.muracciale@onf.fr; pierre.polifroni@onf.fr;
maurin_aurelie@yahoo.fr; pascal.genty@onf.fr

Date : vendredi 14 février 2025 à 10:41 UTC+1

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier ci-joint et après consultation du périmètre fournit dans le dossier administratif, nous portons à votre connaissance qu'aucune forêt publique relevant du régime forestier n'est intégrée dans votre future AFP.

Également, en vertu de l'article L.214-3 du Code forestier, d'arrêtés d'application du régime forestier dans les bois et forêts visés par l'article L.211-1 de ce code, nous portons également à votre connaissance que l'AFP n'englobe pas non plus de bois, propriété de la Commune, susceptible d'être attribué au Régime Forestier. A ce titre et pour information nous nous permettons de vous préciser que l'intégration des bois et forêts relevant du régime forestier dans les périmètres des AFP n'est pas contestable dans son principe. Cette intégration doit néanmoins rester accessoire par rapport à la vocation agro - pastorale (article L 135-1 du code rural).

Bonne continuation pour votre projet de développement et nous restons bien entendu à votre disposition pour toutes demandes complémentaires.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Claire Vescovali pour l'Unité Territoriale Asco-Balagne



Claire Vescovali

Unité territoriale Vivario - Corte
Responsable - Correspondante sylvopastoralisme
Bureau Vivario
06 18 01 83 99
claire.vescovali@onf.fr

De : Aurélie Maurin <maurin_aurelie@yahoo.fr>

Envoyé : vendredi 7 février 2025 09:43

À : VESCOVALI Claire <claire.vescovali@onf.fr>

Cc : mairiepioggiola@orange.fr; Philippe Valentini <philippe.valentini@odarc.fr>

Objet : Demande d'Avis sur projet de constitution d'une AFP sur la commune de Pioggiola

Bonjour Madame Vescovali,

La commune de Pioggola sollicite par la présente l'avis de l'ONF sur le projet de constitution d'une AFP sur son territoire.

Vous trouverez en pj un courrier expliquant cette demande et le dossier est consultable en cliquant sur le lien ci-dessous :

[2. Dossier administratif pour avis ONF & CRPF - Google Drive](#)



**2. Dossier administratif pour avis ONF & CRPF
- Google Drive**

Bien cordialement,

Aurélie Maurin

Cyrnea Info Géographie

Pôle environnemental d'Aiacciu

Tél. 06 61 33 11 73



Lettre_consultation_onf (002).pdf
354.3kB



MAIRIE DE PIOGGIOLA

Tél: 04.95.61.90.07

mairiepioggiola@orange.fr

22 stradone di u paese

Paisolu di e Burnulacce

20259 PIOGGIOLA

Centre Régional de la Propriété Forestière

A l'attention de Florian Galinat

A Casa di a Furesta

Place de la fontaine de Diana

20219 VIVARIO

Pioggiola, le 07 janvier 2025

Objet : Demande d'avis sur le projet de création d'une Association Foncière Pastorale sur la commune de Pioggiola

Monsieur,

La commune de Pioggiola a pour objectif le développement durable de son territoire et suit pour cela plusieurs lignes directives comme la mise en valeur et la protection du paysage et du cadre de vie, la protection des biens et des personnes contre les risques naturels (incendie, éboulement, inondation) ainsi que le développement de son agriculture.

C'est pourquoi, elle a répondu à un appel à projet de l'ODARC afin d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un outil de gestion concertée du territoire naturel et agricole : une Association Foncière Pastorale Autorisée (AFP).

Un groupe de travail composé de propriétaires de Pioggiola a étudié les potentialités des terrains et les contours d'un périmètre de cette AFP depuis le mois de février 2024. Ils ont arrêté un projet que notre Conseil Municipal soutient également.

Des terrains forestiers privés étant inclus dans ce projet de périmètre, nous souhaitons solliciter votre avis sur ce projet. Nous vous serions reconnaissant de nous transmettre cet avis d'ici un délai d'un mois.

Le dossier est téléchargeable sur le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1Pd2h_DlBAVEw3d9iPGq_klfs3Nq83kdt?usp=sharing

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.

Antone Casanova
Maire de Pioggiola

